

MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

DECISION DU MAIRE

Objet : Contrat de prestation de service pour les prestations suivantes : « Une conférence + une exposition + des observations et visites guidées du ciel » dans le cadre de la Nuit des étoiles avec Astroclub Velaux.

N°2026-81

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

Vu les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2026-07-CM du 30 mars 2026 portant délégation générale du Conseil Municipal du Maire,

Considérant que la commune d'Ensues-la-Redonne a mis en place une programmation culturelle au sein de la médiathèque municipale « Elisabeth Badinter ».

Considérant que la médiathèque proposera le vendredi 24 Juillet 2026, dans le cadre de sa manifestation « La Nuit des étoiles », la programmation « d'une conférence + d'une exposition et des observations et visites guidées du Ciel » de 18h00 à 00h00 avec l'association « Astroclub Velaux »

Considérant que le public visé sera un public Famille.

Considérant que le montant de la prestation s'élèvera à la somme de 505 €TTC.

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat de prestation avec l'association « Astroclub Velaux »

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent territorialement dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 26 mai 2026

Le Maire,



CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

n°8 07/2026

Entre les soussignés :

M : **Michel ILLAC**
 Agissant au nom de : **La Commune d'Ensuès-la-Redonne**
 Adresse : **Hôtel de Ville - 15, avenue du Général Monsabert - 13820**
 En sa qualité de : **Maire**

Appelé **L'ORGANISATEUR d'une part**

Et

Mr **Jérôme DUPREZ**
 Agissant au nom de **l'Astroclub Velaux**
 Adresse : **Maison des associations 997 avenue Jean MOULIN 13880 VELAUX**
 En sa qualité de : **Président**

Appelé **LE PRESTATAIRE d'autre part**

Pour les prestations suivantes : « Une conférence au Cadran + une exposition + observations et visites guidées du ciel » dans le cadre de la Nuit des étoiles.

Il a été convenu ce qui suit :

1. **Intervenants** : Jérôme DUPREZ et Etienne DUBUISSON +11 à 13 autres animateurs.
2. **Lieux des interventions** : Salle et Parvis du CADRAN + Stade municipal Paul CARORINO.
3. **Date** : le 24/07/2026
4. **Installation et rangement** : Arrivée à 17h00 pour installation du conférencier dans la salle du Cadran et des télescopes sur le parvis puis sur le stade municipal et démontage et rangement après 00h00.
5. **Horaires de prestation** : de 18h00 à 00h00.
6. **Nombre de séances** : une conférence de 1h00 de 21h00 à 22h00 + Observation du soleil & de la lune sur le parvis du Cadran de 18h00 à 19h00 + des visites guidées du ciel de 30mn de 22h30 à 00h00 + médiation télescopes stade Paul CARORINO dès 22h00.
7. **Public** : Tout Public.
8. **Objectifs** : Animation d'une conférence+ d'une exposition +d'observation et visites guidées du ciel.
9. **Repas** : Des repas froids sont prévus pour chaque intervenant et seront livrés sur le stade municipal.
10. **Montant TTC des ateliers** : 505 euros TTC

- 11 Règlement par mandat administratif à l'ordre de l'association « Astroclub Velaux » dès réception de la facture accompagnée d'un RIB.
Prestataire non assujetti à la T.V.A.
- 12 **Obligation de l'organisateur** : en sa qualité d'organisateur, il assurera et réglera les rémunérations, les charges sociales et fiscales attachées à la prestation des intervenants.
- 13 Chacune des parties s'engage à vérifier que son assurance la couvre dans le cadre du déroulement de cette prestation.
- 14 En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.
- 15 . Si la météo ne le permet pas, en cas de pluie, une visite virtuelle est prévue dans la salle de spectacle du CADRAN.
- 16 . Le prestataire devra déposer sa facture sur le site Chorus Pro.

CONTRAT ETABLI EN DEUX EXEMPLAIRES

Signé à :

Le :

LE PRESTATAIRE :

Jérôme DUPREZ

Signé à : *Ensuès-la-Redonne*Le : *26/05/2026*

L'ORGANISATEUR :

Michel ILLAC

